

FICHE DE POSTE COORDONNATEUR REP CALMETTE, MAUROIS, FIRMIN ROZ A LIMOGES

Textes de référence :

Circulaire n° 2014-077 du 4 juin 2014 parue au bulletin officiel n° 23 du 5 juin 2014

http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=80035

L'éducation prioritaire

<http://www.education.gouv.fr/cid187/l-education-prioritaire.html>

<http://www.reseau-canope.fr/education-prioritaire/accueil.html>

Définition du poste

« Le coordonnateur qui reçoit une lettre de mission, a pour rôle de coordonner la mise en œuvre du projet de réseau entre le collège et les écoles du réseau. Il a vocation à intervenir pour les deux degrés d'enseignement ». Circulaire n° 2014-077 du 4 juin 2014.

Il assiste les pilotes du réseau dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation permanente du contrat de réseau. Son action s'inscrit auprès du Principal du collège, de l'Inspectrice de l'Éducation Nationale de la circonscription et de l'IA-IPR référent de chaque réseau ainsi qu'auprès de tous les partenaires des territoires concernés.

Conditions d'exercice

La mission de coordination est confiée à raison d'un tiers temps par réseau. La durée de travail annuelle est de 1607 heures. Les horaires de travail du coordonnateur de réseau sont organisés en tenant compte de la spécificité de sa mission. Sa présence sera requise sur les temps forts de la vie du réseau (comité de pilotage, formation inter-degrés, conseil école-collège, conseil de cycle ou pédagogique, manifestations diverses...) ainsi que sur les différentes invitations de partenaires sur les territoires concernés. (Quartiers Val de l'Aurence et Beaubreuil) Son installation physique se situera au collège Firmin Roz. Une lettre de mission fixera les objectifs de sa mission.

Dans l'exercice de sa fonction le coordonnateur bénéficie de la Nouvelle Bonification Indiciaire (30 points) liée à la politique de la ville, prévue par le décret n° 2002-828 et l'arrêté du 3 mai 2002.

Le coordonnateur sera accompagné et formé sur son rôle au sein des réseaux et sur les dispositifs de la politique de la ville.

Les missions

Le coordonnateur des REP CALMETTE, MAUROIS et FIRMIN ROZ est un enseignant du 1^{er} ou du 2nd degré qui exerce ses missions sous l'autorité de l'inspecteur d'académie. Son action au service des projets de chaque réseau s'appuie sur le référentiel de l'éducation prioritaire. Une articulation de cette action avec le contrat de ville est recherchée.

Sa forte présence sur le terrain (1^{er} et 2nd degrés), ses observations, ses contacts avec les différents acteurs et la réflexion qu'il mène sur les actions et les différentes mesures ou dispositifs, lui confèrent un rôle d'analyse et le situent comme une force de proposition pour les pilotes du réseau.

Ses missions de coordination sont à la fois pédagogiques, institutionnelles et logistiques.

- Dans le champ pédagogique :

- Il met en cohérence des axes retenus dans le projet de réseau et des actions envisagées, et assure le suivi de la mise en œuvre.
 - Il aide à la définition, à la conception et à la réalisation des projets concourant à l'amélioration de la réussite scolaire.
 - Il participe aux concertations des enseignants, il met en relation des acteurs du réseau.
 - Il est à l'écoute des équipes, reçoit, collecte et transmet les informations. Il mutualise, diffuse et médiatise les actions.
 - Il contribue à la définition et à la mise en place des actions de formation définies dans le projet de réseau. Il intervient au sein de ces formations le cas échéant.
- Dans le champ institutionnel et logistique :
 - Secrétaire du comité de pilotage du réseau, le coordonnateur prépare à ce titre les décisions et s'assure de leur mise en œuvre. Il rédige et diffuse les relevés de conclusions.
 - Il est destinataire de toutes les informations lui permettant d'exercer ses missions.
 - Il tient le tableau de bord du réseau en cohérence avec les outils départementaux et académiques
 - Il tient à jour la mémoire du réseau.
 - Il contribue à la mise en place des mesures prises par l'administration.
 - Il veille au lien entre le projet de réseau et les dispositifs déployés dans le cadre de la politique de la ville existant sur les territoires (PRE, CLAS, PEDT, CLSPD...) en développant des relations de travail entre les écoles, le collège et les partenaires du réseau (collectivités locales, institutions et associations à caractère éducatif, social ou culturel)
 - Il représente l'institution dans les instances partenariales sur les territoires de La Bastide, Le Vigenal et Beaubreuil.

Les compétences professionnelles attendues

- Connaissances
 - Le fonctionnement des 1^{er} et 2nd degré
 - Les textes officiels qui réglementent l'éducation prioritaire
 - Les enjeux de la politique de refondation de l'éducation prioritaire
 - Les dispositifs qui concourent à la réussite éducative
- Capacités
 - Capacité organisationnelle (gestion de plusieurs dossiers en parallèle)
 - Aptitude au travail en équipe
 - Capacité à faire preuve d'initiative et d'autonomie et à être force de proposition
 - Capacités rédactionnelles
 - Bonne maîtrise des technologies de l'information et de la communication
- Attitudes
 - Action éthique et responsable
 - Obligation de réserve dans les relations avec les différents partenaires
 - Action en faveur du développement des projets éducatifs dans le cadre partenarial des territoires du Val de l'Aurence et de Beaubreuil
 - Disponibilité

Candidatures

Une lettre de motivation et un Curriculum Vitae devront être transmis par la voie hiérarchique à Monsieur l'inspecteur d'académie – directeur académique des services de l'éducation nationale de la Haute-Vienne au plus tard le 18 mai 2015 délai de rigueur.

Les candidats prendront contact avec l'inspectrice de l'Education nationale de la circonscription Limoges 2 et avec le principal de chaque collège concerné pour un entretien. La commission de recrutement aura lieu le 8 juin 2015.

La nomination sur un poste à profil étant susceptible d'avoir une incidence financière, les personnels intéressés voudront bien prendre l'attache de leur gestionnaire.